

Montréal, le 6 août 2014

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Yves Fréchette
Hydro-Québec - Affaires juridiques
75, boulevard René-Lévesque
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**OBJET : Demande du Transporteur relative au projet à 735 kV de la
Chamouchouane – Bout-de-l'Île
Dossier de la Régie : R-3887-2014**

Me Fréchette,

La formation chargée de l'examen du dossier en titre, relatif au projet de ligne à 735 kV (le Projet), me prie de vous informer qu'à la suite de la réception de votre demande amendée en date du 25 juillet 2014, elle accepte de poursuivre l'examen de cette dernière selon l'échéancier prévu à la décision D-2014-118.

Le Projet est modifié « *à la suite d'études complémentaire en vue d'assurer une cohérence des diverses interventions prévues dans le secteur de la municipalité de Terrebonne* »¹. Le Projet modifié prévoit le raccordement de la ligne à 735 kV en provenance du poste de la Chamouchouane, non plus au poste Duvernay, mais au nouveau poste 735-120-25 kV, Judith-Jasmin, qui serait situé à Terrebonne.

La Régie comprend que le raccordement de la ligne à 735 kV à la région métropolitaine de Montréal est requis afin d'en permettre la mise en service et, ainsi, d'atteindre les objectifs visés par le Projet. La construction du nouveau poste Judith-Jasmin, tel qu'envisagé, est donc nécessaire à la réalisation du Projet et, par conséquent, essentielle à sa finalité.

¹ Pièce B-0015.

Dans cette perspective, la Régie complètera l'examen du présent dossier relatif à la ligne à 735 kV lorsque la demande d'autorisation relative au nouveau poste Judith-Jasmin aura été déposée et examinée. La Régie rendra alors une décision dans chacun des deux dossiers.

Veillez agréer, Me Fréchette, l'expression de mes sentiments distingués.

Sophie Giner pour

Véronique Dubois, avocate

Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml